

Effectif légal du Conseil : 11
Membres en exercice : 10

COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2013

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2013

DATE D'AFFICHAGE

15 avril 2013

L'an deux mil TREIZE, le 10 avril à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de CHEVRAINVILLIERS sous la Présidence de Philippe HURÉ, Maire.

PRESENTS Mr Philippe HURÉ, Mr Alain LECOMTE, Mr Benoît OUDIN, Mr Camille DARVILLE, Mr Georges BESSAGUET, Mr Frédéric SAYDE, Mme Marie-José BOUDET,

EXCUSE : Mme Nathalie COTILLARD, Mme Danielle RAIBALDI (pouvoir à Mr Philippe HURÉ)

ABSENT : Mr Franck CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mr Benoît OUDIN

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait modifier l'ordre du jour et y ajouter :

- Attribution des lots du marché public concernant le contrat rural n°2 – action n°2

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées à l'ordre du jour.

Approbation du PV de la séance du 20 février 2013

Le procès verbal de la séance du 20 février 2013 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Vote du compte de gestion et administratif 2012

Monsieur HURÉ, Maire donne la parole à Monsieur LECOMTE, ^{1ER} adjoint. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		31 424.54		114 222.41		145 646.95
Opérations exercice	126 451.73	45 871.67	80 241.17	111 247.88	206 692.90	157 119.55
Total	126 451.73	77 296.21	80 241.17	225 470.29	206 692.90	302 766.50
Résultat de clôture	49 155.52			145 229.12		96 073.60
Restes à réaliser	4 492.00	43 172.17			4 492.00	43 172.17
Total cumulé	53 647.52	43 172.17		145 229.12	4 492.00	139 245.77
Résultat définitif	10 475.35			145 229.12		134 753.77

Monsieur HURÉ ayant quitté la salle, Monsieur LECOMTE demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2012 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur Brégère-Maillet, receveur municipal.

Affectation du résultat

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 145229,12 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	114222.41
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT
	31006.71
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2012	145229.12
A.EXCEDENT AU 31/12/2012	145229.12
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10475.35
Solde disponible affecté comme suit	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	134753.77
B.DEFICIT AU 31/12/2012	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Proposition du taux des 3 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2013 des taxes d'habitation et foncière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux, à savoir :

Taxe d'habitation	5,10%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,53%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,29%

Subventions 2013

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2013 :

- Croix Rouge Française	80 Euros
- Comité des fêtes	140 Euros
- SCALA	40 Euros
- Coopérative de l'école de Chevrainvilliers	200€uros
- USNSP Athlétisme	40 Euros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6573 et 6574 du budget primitif 2013.

Budget Primitif 2013

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2013.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2013 comme suit :

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| - section de fonctionnement | 251 699,29 €uros |
| - section d'investissement | 280 695,58 €uros |

Vente épandeur

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite vendre l'épandeur acquis en 2010, l'entretien s'étant avérée trop contraignante après utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre l'épandeur ;
- FIXE le prix de vente à 300 €uros ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Attribution des lots : contrat rural action n°2

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres a ouvert les plis le lundi 4 février 2013 à 18h00 et le vendredi 5 avril 2013 à 9h00.

Après analyse des offres, les entreprises ont été choisies par la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de choisir pour le lot 1 « Maçonnerie – Pierre de Taille - Briques » l'entreprise SATR pour un montant de 67 779,75 € HT.

DECIDE de choisir pour le lot 2 « Charpente » l'entreprise DEQUIROT pour un montant de 9 877,00 € HT.

DECIDE de choisir pour le lot 3 « Couverture » l'entreprise UTB pour un montant de 58 861,00 € HT.

DECIDE de choisir pour le lot 4 « Menuiserie et Peinture » l'entreprise DUBUISSON pour un montant de 30195,00 € HT.

DECIDE de choisir pour le lot 5 « Serrurerie et Peinture » l'entreprise DUBUISSON pour un montant de 14 510,00 € HT.

Informations diverses

- Le monument aux morts va être nettoyé par une entreprise pour environ 800 €uros.
- Dans le cadre de l'atlas communal réalisé par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, il est mis en place un observatoire photographique. Trois ou quatre points sont relevés dans le village et tous les ans des photos seront prises aux mêmes points pour voir l'évolution. Alain LECOMTE se porte volontaire pour travailler sur ce projet.
- Une réunion du SPANC a eu lieu afin d'informer les communes, ayant délégué cette compétence au P.N.R. Du Gâtinais Français, que la subvention versée par le Conseil Général dans le cadre des réhabilitations (10% pour les priorités 2 et 15% pour les priorités 1) ne sera versée que si l'ensemble de ces 18 communes (au niveau de la Seine et Marne) remplissent 6/10 des éco-conditions.
- Le Syndicat d'Electrification propose de subventionner à hauteur de 60% la rénovation de l'éclairage public, les lampes fluos devant être remplacées avant 2015. Sur les 52 points lumineux que compte la commune il conviendrait d'en remplacer 50. La commune pourrait éventuellement également obtenir une subvention du P.N.R. du Gâtinais Français. Le Syndicat propose également de subventionner le remplacement des armoires électriques à hauteur de 60% avec un plafond de 2000 €uros.

- *Le rassemblement de voitures anciennes fera une halte sur la place de l'Eglise le dimanche 5 mai aux alentours de 11 heures.*
- *L'Entente Villageoise d'Animations organise un concert dans la carrière d'Ormesson le samedi 8 juin.*
- *La chasse aux oeufs organisée par le Comité des fêtes a été un succès.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 15 avril 2013 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

**Le Maire,
Philippe HURÉ**

